

COMMUNIQUE FINANCIER

Communiqué de la société HENRI MAIRE (MAIR - FR0000061087)

Arbois, le 24 décembre 2014

La société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT ("**HMD**"), le Groupe BOISSET et Monsieur Jean Luc PIERRE ont conclu le 23 décembre 2014, un protocole d'accord aux termes duquel :

- HMD cèdera au Groupe BOISSET un bloc de titres permettant au Groupe BOISSET de devenir (en sus des actions qui résulteront de l'exercice par BOISSET de ses bons de souscription d'actions) actionnaire à 51,00 % du capital et des droits de vote de la société HENRI MAIRE.

Cette cession doit intervenir sur la base d'un prix unitaire de 1,38 € par action cédée.

- BOISSET a prévu d'initier une offre publique suivie d'un retrait de cote, auxquels HMD et JLP n'apporteront pas leurs titres, suivant des modalités qui n'ont pas encore été arrêtées à ce jour. A ce titre, un expert indépendant sera désigné par la société dans les meilleurs délais.

Ces engagements ont été stipulés sous réserve des conditions suspensives suivantes :

- La suppression du droit de vote double des statuts de la société HENRI MAIRE,
- La désignation au sein du conseil d'administration de la société HENRI MAIRE de nouveaux représentants du Groupe BOISSET de sorte que ce dernier y devienne majoritaire.

A l'effet de statuer sur ces conditions suspensives, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HENRI MAIRE ainsi qu'une assemblée spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double seront convoquées le 25 février prochain.

Les dirigeants de la société HENRI MAIRE ont décidé de suspendre la cotation du titre HENRI MAIRE (FR0000061087) dans l'attente des éléments complémentaires sur les modalités des opérations d'offre publique et de retrait de la cote, qui doivent faire l'objet d'un communiqué avant la fin février.